

1^{er} BUDGET RECTIFICATIF 2024 : EXPOSE DES MOTIFS

Ce 1^{er} Budget Rectificatif 2024 a été principalement axé sur une revue du programme triennal d'équipement public 24/25/26, annexé à ce 1^{er} projet de loi rectificative du budget 2024.

Ainsi, les évolutions prévisionnelles enregistrées entre le Budget Primitif et le 1^{er} Budget Rectificatif 2024 se traduisent par une diminution du niveau des dépenses à 2.040,9 M€ (- 19,3 M€, soit - 0,9 %).

Le résultat budgétaire prévisionnel, qui présentait un déficit de - 14,4 M€ au Budget Primitif, affiche désormais un excédent de recettes de + 4,9 M€ au 1^{er} Budget Rectificatif 2024. Par ailleurs, par le jeu des reports de crédits, les crédits d'investissements disponibles pour les opérations triennalisées sont majorés de 118 M€.

Synthétiquement, le 1^{er} Budget Rectificatif de l'exercice 2024 se présente comme suit :

	PRIMITIF 2024	1 ^{er} RECTIFICATIF 2024	BR1 2024/ BP2024	1 ^{er} RECTIFICATIF + REPORTS 2024
RECETTES	2 045 798 700 €	2 045 798 700 €	0,0%	2 045 798 700 €
SECT.1 - DEPENSES DE SOUVERAINETE	56 442 000 €	56 442 000 €	0,0%	56 442 000 €
SECT.2 - ASSEMBLEE ET CORPS CONSTITUES	17 191 500 €	17 191 500 €	0,0%	17 191 500 €
SECT.3 - MOYENS DES SERVICES	376 460 800 €	376 460 800 €	0,0%	376 460 800 €
SECT.4 - DEPENSES COMMUNES AUX SECTIONS 1.2.3.	261 377 200 €	261 377 200 €	0,0%	261 377 200 €
SECT.5 - SERVICES PUBLICS	70 539 700 €	70 539 700 €	0,0%	70 539 700 €
SECT.6 - INTERVENTIONS PUBLIQUES	501 743 700 €	501 743 700 €	0,0%	501 743 700 €
SECT 7 - EQUIPEMENT ET INVESTISSEMENTS	776 476 700 €	757 176 700 €	-2,5%	875 138 200 €
DEPENSES	2 060 231 600 €	2 040 931 600 €	-0,9%	2 158 893 100 €
RESULTAT	- 14 432 900 €	+ 4 867 100 €		-113 094 400 €

Les Comptes Spéciaux du Trésor, qui n'ont pas été affectés lors de ce 1^{er} Budget Rectificatif, font apparaître 138,1 M€ de recettes et 63,4 M€ de dépenses. Ainsi, l'équilibre général des finances publiques se présente comme suit :

- Excédent de recettes du budget	4.867.100 €
- Excédent de recettes des C.S.T	74.638.200 €

I – RECETTES -

Ce premier Budget Rectificatif 2024 n'impacte pas les inscriptions initiales en recettes du Budget Primitif 2024, lesquelles feront l'objet d'un 2^{ème} Budget Rectificatif 2024.

Les recettes du premier Budget Rectificatif 2024 sont donc maintenues à 2.045,8 M€.

II – DEPENSES -

Les dépenses du premier Budget Rectificatif 2024 s'établissent à 2.040,9 M€, en baisse de - 19,3 M€ soit - 0,9 % par rapport au Budget Primitif 2024.

A l'instar des recettes, ce 1^{er} Budget Rectificatif 2024 n'a pas pour objet de revoir toutes les inscriptions initiales en dépenses du Budget Primitif 2024, lesquelles feront l'objet d'un 2^{ème} Budget Rectificatif 2024. Seules les dépenses d'équipement et d'investissements sont impactées.

Dépenses d'équipement et d'investissements

Le 1^{er} Budget Rectificatif 2024 d'équipement et d'investissements qui s'élève à 757,2 M€ présente une diminution de - 19,3 M€ par rapport à l'inscription primitive.

Au niveau de l'exécution budgétaire, il est à noter que les reports de crédits fixés par Arrêté Ministériel n° 2023-162 du 22 mars 2024 s'élèvent à 118 M€ ; ainsi, les crédits de paiement 2024 (inscriptions budgétaires + reports de crédits) s'élèvent à 875,1 M€ dans le cadre de ce 1^{er} Budget Rectificatif. Ils sont donc en augmentation de + 98,7 M€ par rapport aux crédits de paiement disponibles au moment du vote du Budget Primitif (776,5 M€), ceci étant principalement dû aux crédits de travaux qui bénéficient de la majorité des reports pour 108,3 M€.

Les modifications de cette section se répartissent comme suit :

- Acquisition d'immeubles : stable par rapport au Budget Primitif 2024. Aucun report de crédits en 2024.
- Travaux d'équipement : - 19,3 M€ par rapport au Budget Primitif 2024. Par ailleurs, les reports de crédits s'élèvent à 108,3 M€.
- Matériel d'équipement : stable par rapport au Budget Primitif 2024. Par ailleurs, les reports de crédits s'élèvent à 9,6 M€.

Les inscriptions du 1^{er} Budget Rectificatif sont les suivantes :

1- Travaux d'équipement

Cette catégorie de dépenses affiche une baisse de - 19,3 M€, soit - 2,5 % par rapport au Budget Primitif 2024.

Avec un montant de reports de crédits de 108,3 M€ sur l'exercice 2024, les crédits de paiement s'élèvent à 791,3 M€ à comparer aux 702,2 M€ du Budget Primitif.

Il est à noter l'ajustement des opérations suivantes :

♦ Un décalage dans l'attribution du lot « Gros-Œuvre - Fondations Spéciales - Terrassement - Soutènement » conduit à diminuer l'inscription budgétaire de l'opération « Urbanisation SNCF - socle Charles III » de - 64,4 M€,

♦ L'opération « La Luciole » n'étant pas lancée, les crédits alloués à cette opération sont retirés (- 1,6 M€),

- ♦ Les crédits alloués à l'opération « Restructuration de la Place des Moulins » sont ajustés à hauteur de - 0,5 M€,
- ♦ L'abondement du compte de dépôt dédié à la construction du Nouveau C.H.P.G. est majoré de + 45 M€, ce qui porte l'inscription 2024 à 60 M€,
- ♦ Une inscription rectificative de + 2,2 M€ est faite au titre de l'opération « Aménagement du Larvotto » afin de réaliser des travaux maritimes complémentaires visant à diminuer le phénomène d'érosion des plages et améliorer leur protection.

Il est, également, à noter qu'aucune inscription de crédits d'études n'a été réalisée, à ce stade, au titre d'une opération complémentaire de logement domanial, étant précisé que les crédits d'études inscrits sur l'article 701.902 « Frais d'études urbanistiques & Grands Travaux » seront utilisés pour initier l'opération.

2- Matériel d'équipement

Ces dépenses sont stables à 69,3 M€, auxquels s'ajoutent 9,6 M€ de reports de crédits. Toutefois, il est à noter un rééquilibrage des crédits alloués à la transition numérique entre la gestion dite « Run » (+ 1,2 M€) et celle dite « Build » (- 1,2 M€).

III – COMPTES SPECIAUX DU TRESOR -

Ce premier Budget Rectificatif 2024 n'a pas pour objet de revoir les inscriptions initiales du Budget Primitif 2024, lesquelles feront l'objet d'un deuxième Budget Rectificatif 2024.

Ainsi, le solde global des Comptes Spéciaux du Trésor (C.S.T.) est maintenu à + 74,6 M€.
